

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

WILAYA DE TIZI OUZOU
DAIRA D'AZEFFOUN
COMMUNE D'AIT-CHAFFA
N° 18 /2026

**AVIS D'ATTRIBUTION
PROVISOIRE**

NIF : N° 098815130124437

Conformément aux dispositions de l'article 65 alinéa 2 et de l'article 82 du décret présidentiel N°15-247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et délégations de service public, la commune d'Ait-Chaffa, informe l'ensemble des soumissionnaires à l'avis d'appel d'offre national ouvert avec exigence de capacités minimales n°01/2026 du 16/03/2026 publié en date du 18/03/2026

Qu'à l'issue de l'évaluation des offres, l'opération objet du dit avis d'appel d'offre, a été attribuée provisoirement au soumissionnaire ci après désigné :

N°	Intitulé de l'opération	soumissionnaire attributaire	Montant en TTC	Délai de d'exécution	NIF
01	Aménagement et revêtement en gazon synthétique d'une aire de jeux au village Idjarmenane	ETBPH BOUTALBI ZINE EL ABIDINE	12.947.818,80	60 jours	167192700361193

NB : Conformément aux dispositions de l'article 82 du décret présidentiel n° 15-247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, le soumissionnaire qui conteste ce choix, peut introduire un recours auprès de la commission communale des marchés publics dans un délai ne dépassant pas dix (10) jours à compter de la date de l'apparition du présent avis d'attribution provisoire dans les mêmes quotidiens, BOMOP et presses électroniques qui ont assuré la publication de l'avis d'appel d'offre national ouvert portant sur le même projet.

Le soumissionnaire intéressé est invité à se rapprocher du bureau des marchés publics de l'APC au plus tard trois(03) jours à compter du premier jour de la publication du présent avis d'attribution pour prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de ses offres technique et financière.

Ait-Chaffa, le 08/04/2026
LE PRESIDENT DE L'APC